

ASSEMBLÉE NATIONALE

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1681)

AMENDEMENT

N ° AS402

présenté par

Mme Bonnivard, M. Masson, M. Cordier, M. Cinieri, M. Abad, Mme Bassire, Mme Levy et
Mme Duby-Muller

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 7, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.